



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexe 1

Direction des collectivités locales et de la citoyenneté

Bureau des affaires budgétaires et financières des collectivités
territoriales - DCLC1

DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

-

LISTE DES PIÈCES À ADRESSER AU SERVICE INSTRUCTEUR

1. Pièces communes à toutes les demandes

- un courrier de demande de subvention signé par le représentant légal ;
- une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée ;
- la délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement ;
- le plan de financement prévisionnel signé par le représentant légal, exprimé en € HT ;
- le devis descriptif détaillé ;
- l'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses ;
- une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant la date de réception de la demande de subvention.

2. Acquisitions immobilières

- le plan de situation, le plan cadastral ;
- dans le cas où l'acquisition du terrain est déjà réalisée, le titre de propriété et la justification de son caractère onéreux.

3. Travaux

- un document précisant la situation juridique des terrains et immeubles et établissant que le demandeur a ou aura la libre disposition de ceux-ci ;
- le plan de situation, le plan de masse des travaux ;
- le programme détaillé des travaux ;
- l'avant-projet définitif chiffré établi par le maître d'œuvre recruté ;
- le permis de construire ou autre autorisation administrative similaire ;
- dans le cadre de la catégorie « transition écologique – rénovation thermique », les indicateurs prévisionnels d'économie d'énergie suivants : kWh/an économisés, % de réduction de consommation, € épargnés en gestion courante et gaz à effet de serre épargnés.